



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
RESSOURCES
HUMAINES

DELIBERATION 2023/12
N° 77

Nombre de Conseillers : 33
En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 30

DATE D'AFFICHAGE
1^{er} décembre 2023

DATE DE CONVOCATION
29 novembre 2023

OBJET:
REGLEMENT
DE LA COTISATION
ADDITIONNELLE
DU CENTRE DE GESTION
DU NORD
A COMPTE
DU 1^{er} JANVIER 2024

Le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 13/12/2023
ID : 059-215901125-20231207-202312DELIB77-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept décembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Etaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. MUSY Frédéric

Conseillers ayant donné procuration :

Mme GILBERT Stéphanie procuration M. LEMAIRE Pascal
M. DRUESNE Patrick procuration M. RICHEZ Régis
Mme GILSON Emmanuelle procuration Mme DUPUIS Michèle
M. BIGAILLON Laurent procuration M. BROGNIET Patrick
Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain
M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane procuration Mme LUDOVISI Brigitte
Mme CANIAU Nathalie procuration M. DECROIX Patrick
M. JEZEK Christophe procuration Mme DUHAMEL Sylvia

Absents excusés : M. BECOURT Julien

Absents : Mme DYTRYCH Anne - M. LECLERCQ Jacques

OBJET : REGLEMENT DE LA COTISATION ADDITIONNELLE DU CENTRE DE GESTION DU NORD A COMPTE DU 1^{er} JANVIER 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 452-30 et L 452-40 à L 452-48 portant sur les missions facultatives exercées à la demande d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public,

Vu la délibération n° D 2023-46 du conseil d'administration du Centre de Gestion du Nord en date du 16 octobre 2023 relative aux taux de cotisation du Centre de Gestion du Nord,

Considérant que les dépenses supportées par les centres de gestion pour l'exercice de missions complémentaires à caractère facultatif mentionnées aux articles L 452-40 à L 452-48 sur la demande des collectivités ou établissements affiliés sont financées notamment par une cotisation additionnelle de 0.24 % à la cotisation obligatoire de 0,76 %,

Considérant que le Centre de Gestion du Nord propose aux collectivités et établissements publics affiliés titre obligatoire en contre partie du paiement de la cotisation additionnelle, l'accès aux missions suivantes :

- Le conseil archivistique,
- L'assistance à la dématérialisation,
- La retraite en partenariat avec la CNRACL,
- La gestion de l'action sociale et de la protection sociale,
- Le conseil en sécurité au travail,
- L'assistance sociale,
- La mission de maintien dans l'emploi,
- Le dispositif de recueil de signalement des actes de violence.

... / ...

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

13.12.2023

S²LO

ID : 059-215901125-20231207-202312DELIB77-DE

Vu l'avis favorable et unanime de la commission du personnel du 28 novembre 2023,

DECIDE que la commune de Bruay sur l'Escaut s'acquittera du versement de la cotisation additionnelle de 0.24 % à compter du 1^{er} janvier 2024.

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents transmis par le Centre de Gestion du Nord.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de chaque année.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté la présente délibération décrite comme ci-dessus à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué

Sylvia DUHAMEL.

Signée le 12.12.2023

Transmis en préfecture 12.12.2023

Publié sur le site le 13.12.2023